



4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Doyen Xavier ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables	/
Thèmes abordés	<p>Partie 1 : Aspects légaux Éléments de base du droit comptable belge : sources formelles, autorités administratives.</p> <p>Partie 2 : L'établissement des comptes annuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information patrimoniale : obligation d'identification, obligation envers les tiers, obligation en matière de comptes annuels • La reddition des comptes : objectif, sources, buts, révision, preuve • Les principes comptables : pertinence, objectivité, réalité, partie double, intelligibilité, comparabilité, équilibre qualitatif • Le droit des comptes : examen approfondi de chacune des rubriques patrimoniales, du compte de résultat et de l'annexe
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender les principes de la doctrine comptable : il maîtrisera ainsi les principes et directives des normes comptables belges au-delà des aspects techniques d'enregistrement. Il apprendra à résoudre des cas techniques sur la base d'une analyse des textes de référence et d'un raisonnement rigoureux.</p> <p>1</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen oral sur la base d'une partie écrite sous la forme d'un questionnaire à choix multiples et à livre ouvert (tous les slides du cours ainsi que tous les textes légaux et réglementaires). La note finale est constituée par l'addition de la note obtenue à la partie écrite (50%) et de la note obtenue à l'examen oral (50%).
Méthodes d'enseignement	<p>Cours magistral illustré par des exemples pratiques et accompagné de comparaisons avec les normes IAS-IFRS. Il pourra être demandé aux étudiants d'effectuer des lectures préparatoires avant le cours portant sur des thèmes bien définis.</p> <p>Le support du cours consistera dans un powerpoint reprenant les principes généraux et les références aux textes juridiques, que les étudiants complèteront par des notes de cours.</p>
Contenu	<p>Plan du cours</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction. 2. Le droit commun comptable des entreprises et le processus comptable - notions diverses (sources, particularités, processus de développement, destinataires...) 3. Les principes comptables - le cadre conceptuel 4. Les règles formelles relatives à la tenue de la comptabilité générale des entreprises en Belgique 5. Le droit des comptes annuels et le droit des comptes consolidés des entreprises en Belgique (taille des entreprises, schémas de comptes annuels, obligations de publication...) 6. Les normes comptables internationales IAS/IFRS : cas d'application obligatoire en Belgique 7. Éléments de droit pénal liés à la comptabilité et aux comptes annuels et consolidés 8. Obligations comptables du secteur associatif (ASBL, AISBL et fondations) et du secteur financier (établissements de crédit, entreprises d'assurances, OPC, IRP,...) 9. Règles particulières (restructuration d'entreprises, dissolution et liquidation, opérations en devises, opérations de couverture, contrats de location et leasing, impôts différés, notion d'immobilisations financières...)
Bibliographie	<p>De nombreuses références figurent dans les supports du cours.</p> <p>Voy. en outre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • avis CNC • avis ICCI • Jean Pierre Vincke, Comptabilité des entreprises, Des principes comptables aux comptes annuels, Larcier-Intersentia 2023

Faculté ou entité en charge:	CLSM
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion	GESM2M	4		
Master [120] en sciences de gestion	GEST2M	4		
Certificat en révisorat et expertise comptable	REC9CE	4		